

Fermeture des chalets : la Sûreté du Québec rappelle des conseils de prévention



Quand l'automne est à nos portes, souvent les gens quittent leurs chalets d'été les laissant plus vulnérables. Voici quelques moyens que vous pouvez prendre en tant que propriétaire afin de mieux protéger votre résidence secondaire.

- Tout d'abord, ne laissez aucun outil à l'extérieur qui pourrait être utile pour les voleurs (échelle facile d'accès, gros contenant à ordures/recyclage près d'une fenêtre).

- Avisez vos voisins qui sont résidents permanents de votre départ pour l'hiver, afin qu'ils puissent garder l'œil sur votre demeure s'ils prennent des marches par exemple. Laissez-leur vos coordonnées afin qu'ils puissent vous rejoindre s'il y avait une urgence.



- Faites déneiger votre entrée afin de démontrer que votre résidence est habitée.
- Éclairez bien votre demeure à l'intérieur et aux accès, avec un système de minuterie.
- Procurez-vous un système d'éclairage extérieur qui se déclenche aux mouvements.
- Si vous pouvez vous procurer une caméra de chasse qui prend des photos lorsqu'il y a du mouvement, cela peut grandement aider les enquêtes de la SQ, s'il y a un vol.
- Avoir de bonnes serrures et barrer votre porte de garage lors d'un départ prolongé.
- Avoir un système d'alarme peut aussi être un bon moyen de prévention.
- Dresser un inventaire de vos objets de valeur.
- Buriner vos objets de valeur afin que cela soit visible, par la suite il est plus difficile de vendre des choses qui sont burinées aux receleurs.

Quoi faire si malheureusement votre chalet se fait cambrioler?

- Appelez au 310-4141 afin de porter plainte.
- Ne touchez à rien, laissez tout en place le temps que la police se déplace sur les lieux afin de voir s'il y a des preuves qui pourraient être prélevées sur place.
- Par la suite, vous pourrez contacter vos assurances avec le numéro d'évènement remis par les policiers